



Le « groupe Caron ».

Le « groupe Caron » est et sera constitué par les conseillers communaux qui soutiennent en priorité l'action de Danielle Caron : aujourd'hui comme Echevine et demain comme Bourgmestre.

A partir de novembre 2005, il constituera, au conseil communal de Woluwe-Saint-Lambert, un groupe politique reconnu, dont le chef sera le conseiller communal, René Vande Maele.

Pour la prochaine législature, les objectifs prioritaires du « groupe Caron » se retrouvent dans 7 domaines principaux.

1) La démocratie.

Les élections d'octobre 2006 offriront aux électeurs la première possibilité depuis longtemps, de permettre un changement de majorité, un renouvellement de l'exécutif communal et de multiples conseils d'administration.

Cela permettra d'assurer, en toute transparence, une totale information sur le fonctionnement réel des institutions communales, et sur les améliorations à y apporter.

2) La participation.

Le changement de majorité permettra également de revenir à des politiques correspondant aux souhaits et besoins des habitants, et non à ceux des élus (voir le dossier de l'aménagement du square de Meudon). Dans ce contexte, la participation des citoyens et celle de leurs associations et comités de quartier sera une priorité.

3) L'urbanisme.

La gestion de l'urbanisme sera également réorientée, en tenant compte avant tout de l'intérêt collectif des habitants de Woluwe-Saint-Lambert, tant en matière de qualité de la vie, mais aussi de satisfaction de besoins collectifs tels que l'offre d'emplois correspondants aux qualifications des travailleurs de la commune.

4) L'emploi.

L'emploi sera d'ailleurs une autre des préoccupations majeures du « groupe Caron » lors de la prochaine législature. Tous les moyens disponibles, qui sont actuellement dispersés, seront regroupés, et bénéficieront à l'ensemble des chercheurs d'emploi de la commune.

5) L'environnement.

La protection et l'amélioration de l'environnement seront également une priorité. Dans ce secteur, une attention toute particulière sera accordée à :

- la protection des espaces verts (dont le val d'or) ;
- la lutte contre les survols d'avions (René Vande Maele est d'ailleurs un des fondateurs de l'association de fait « Bruxelles Air Libre » qui a précédé l'a.s.b.l.) ;
- la lutte contre le trafic de transit.

6) La mobilité.

Outre la lutte contre le trafic de transit, la gestion désastreuse de stationnement sera remise en cause. L'aspect « stationnement » sera une des composantes essentielle des dossiers d'urbanisme.

7) La culture.

La mobilisation des moyens pour le centre culturel sera remise en cause. Une rentabilisation de ses infrastructures, y compris par la recherche de partenaires, sera une priorité afin de diminuer l'endettement communal.